

N° 1 - 14 janvier 2025

Gestion des résistances

Sommaire

- Mécanismes de résistance
 - Note technique commune
 - Prophylaxie et qualité de pulvérisation
 - Généralités sur les stratégies
 - Mildiou
 - Oïdium
 - Botrytis
 - Black rot
-
- Formations
 - Forum Météo
 - Démonstration TRP
 - Dispositif d'aides directes

Qu'est-ce qu'un mécanisme de résistance ?

La résistance est une capacité d'un bio-agresseur à survivre face à l'application d'une substance active, avec une descendance stable.

Origines et sélections des résistances ?

Les génomes ont une capacité naturelle à muter. Ces phénomènes sont liés à une erreur de reproduction de l'ADN par les enzymes. Les individus résistants sont issus des mutations spontanées. Il s'agit à la base d'une variation naturelle : tous les individus sont différents face aux Produits Phyto Pharmaceutiques (PPP). Les PPP éliminent les individus sensibles, et sélectionnent par conséquent ceux plus résistants. Il s'agit donc d'un phénomène statistique, où plus on traite les fortes infestations, plus on augmente le nombre d'individus résistants.

Différents modes d'action des PPP anti-mildiou :

On retrouve les PPP dits « unisites » où seulement une protéine sera ciblée. A l'inverse, on parlera de « multisites » quand plusieurs protéines seront ciblées, comme avec les produits minéraux (cuivre) ou les produits organiques (phosphonates)...

Pour le mode d'action dit unisite, on retrouve plusieurs fonctions :

- unisites inhibiteurs de la respiration mitochondriale
 - face externe : QoI (trifloxystrobine, azoxystrobine) Qiol (ametoctradine)
 - face interne : Qiol (cyazofamide, amisulbrom)
- phenylamides (benalaxyl-M, méfénoxam)
 - action sur la biosynthèse des ARN ribosomiaux (spécifiques des oomycètes du mildiou)
 - plusieurs polymères, pas de différences en termes de résistance entre les matières actives
- unisites inhibiteurs de la cellulose synthase (CAA)
 - enzymes spécifiques limitant la biosynthèse des parois cellulaires
 - mandipropamid, valifenalate
- perturbation de la chaîne protéinique
 - polymérisation de la tubuline : zoxamide (action cuticulaire)
 - fluopicolide
 - oxathiapiroline (translaminaire et systémie acropétale)

En tout, ce sont donc près de 7 modes d'actions unisites différents et 4 multisites, sans compter les phosphonates à action SDP et le cymoxanil.

Conclusion

Afin d'éviter les phénomènes de résistances il est conseillé de :

- Ne pas utiliser deux fois le même mode d'action (7 traitements possibles pour les 7 différents modes d'actions unisites)
- Garder une base de 3 traitements multisites en début et fin de campagne (cuivre)
- Renouveler des modes d'action en fonction de la pression maladie.

Note technique commune résistances 2025 (extraits)

Comité de rédaction

- **IFV** : Institut français de la vigne et du vin,
- **Anses-CASPER** : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - Unité Caractérisation et suivi des phénomènes d'évolution des résistances aux produits de protection des plantes,
- **INRAE** : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,
- **CIVC** : Comité interprofessionnel du vin de Champagne (Comité Champagne),
- **Chambres d'agriculture**,
- **DGAL-SDSPV** : Direction générale de l'alimentation – Sous-direction de la santé et de la protection des végétaux du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Objectifs de la note technique commune « Maladies de la vigne »

Ce document vise à :

- 1) décrire le statut des résistances en 2024 vis-à-vis des principales familles de substances actives utilisables sur vigne en France, dans les populations de *Plasmopara viticola* (agent de mildiou), *Erysiphe necator* (agent de l'oidium), et *Botrytis cinerea* (agent de la pourriture grise),
- 2) établir des recommandations générales pour préserver dans la durée les modes d'action et l'efficacité.

Connaître la robustesse de chaque mode d'action, et *in fine* de chaque spécialité, permet de construire des programmes de protection efficaces, durables, tout en limitant les applications de fongicides.

Prophylaxie et qualité de pulvérisation

Les conditions de réussite de la protection du vignoble vis-à-vis des maladies sont d'autant plus favorables que sa mise en œuvre est accompagnée d'une qualité de **pulvérisation optimisée** et de **mesures prophylactiques** qui viennent limiter le développement des maladies.

Ces mesures participent à limiter les tailles des populations (diminuer l'intensité des épidémies) de champignons pathogènes et, de ce fait, contribuent à moduler le risque d'évolution de résistance(s) et à raisonner le nombre de traitements utiles.

Pour l'ensemble des maladies, les mesures prophylactiques passent par :

- **la maîtrise de la vigueur** par le raisonnement des apports azotés et par la gestion de l'enherbement,
- **des rognages raisonnés** pour éliminer la jeune végétation et permettre une meilleure pénétration de la pulvérisation.

En ce qui concerne plus spécifiquement **le mildiou**, il convient en outre :

- **d'éviter la formation de mouillères** en réalisant un drainage du sol,
- **d'éliminer tous les rejets** (pampres à la base des souches, plantules issues de la germination de pépins,...) qui favorisent l'installation des foyers primaires de mildiou et participent au démarrage précoce de l'épidémie.

S'agissant de **la pourriture grise**, **la prophylaxie doit s'appliquer, quel que soit le risque parcellaire**.

En cas de risque faible, la prophylaxie suffit et dans ce cadre, il convient de :

- **bien aérer les grappes** par une taille et un mode de palissage qui assurent leur répartition homogène,
- **limiter les blessures des baies** par une **maîtrise correcte des vers de la grappe et de l'oidium** lors de fortes pressions afin de diminuer les portes d'entrée du champignon dans les baies.

Généralités sur les stratégies de gestion de la résistance

La prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action et l'implémentation précoce des stratégies anti-résistance. Cela suppose de limiter au moins temporairement l'usage du fongicide et de contrôler les maladies par d'autres modes d'action efficaces.

Dans les situations où la fréquence des individus résistants est importante, les applications de fongicides visent essentiellement à compenser la perte d'efficacité pour maintenir un contrôle acceptable de la maladie en situation de résistance. On parle alors de « gestion de l'efficacité ».

1. **Limitation des traitements** : réduction quantitative de la pression de sélection. Toute mesure se substituant à un traitement fongicide participe à limiter le risque de résistance.
2. **Association des modes d'action** : consiste à associer deux substances de modes d'action différents (ne présentant pas de résistance croisée positive) se protégeant mutuellement du risque de résistance.
3. **Alternance des modes d'action au sein d'un programme** : consiste à introduire, entre 2 applications d'un même mode d'action, une ou plusieurs applications avec des modes d'actions différents, dénommées *breakers*. Des travaux récents, réalisés avec des substances rémanentes, montrent que deux applications de *breakers* consécutives gèrent plus efficacement la résistance qu'une alternance avec un seul *breaker*.
4. **Mosaïque spatiale** : correspond à l'utilisation de plusieurs modes d'action au même moment, mais dans des parcelles différentes.



Mildiou

En 2024, la pression a été forte à très forte dans tous les vignobles.

Les cyanooximes, les anilides, et les CAA sont concernés depuis plusieurs années par la résistance. La résistance aux acylpicolides et aux Qil est désormais bien implantée dans tous les vignobles, à fréquence et occurrences souvent fortes. Les recommandations pour ces familles visent à gérer l'efficacité et non l'évolution de la résistance. La résistance non spécifique AOX, testée sur Qil et Qiol (mais qui concerne aussi les Qol-P), présente des occurrences élevées dans tous les vignobles. Depuis 2023, des souches résistantes à l'amétoctradine (Qiol) sont détectées dans plusieurs vignobles. Dans ce contexte, les recommandations doivent être strictement respectées.

La campagne 2021 avait été marquée par la détection des premières souches résistantes aux OBSPI (oxathiapiproline) et aux benzamides (zoxamide). En 2024, pour la zoxamide, la situation semble stable avec une seule population française positive. Comme en 2023, les occurrences de la résistance à l'oxathiapiproline augmentent en 2024 et les détections concernent la plupart des vignobles. Aucune diminution notable de l'efficacité des spécialités n'a été signalée en France pour les OSBPI. L'usage raisonné de ces modes d'action reste préconisé afin de ralentir l'émergence des résistances.

Recommandation générale : A l'exception des substances multisites dont l'efficacité intrinsèque est suffisante (folpel, cuivre, dithianon), tous les modes d'action sont désormais concernés par la résistance. Dans les contextes les plus dégradés, il est fortement recommandé soit de ne pas utiliser les substances concernées par la résistance, soit de les associer avec un partenaire efficace, notamment en situation de forte pression. Les alternances de modes d'action, les renouvellements anticipés en fonction des épisodes de contamination et du climat, l'association avec des substances actives efficaces (multisites) sont essentiels. Dans un contexte de diminution de la diversité des substances actives, l'attention doit être portée à la gestion des programmes de traitements. Ils doivent tenir compte de la résistance et s'adapter en fonction de l'évolution de la pression parasitaire.

Substances actives	Type de résistance	Occurrence de la résistance et évolution en 2023	Impact de la résistance sur l'efficacité au vignoble	RECOMMANDATIONS 2025
Produits à base de Qil			(code R4P : U-A3a ; codes FRAC : C4/21)	
amisulbrom cyazofamide	Résistance spécifique. Résistance croisée entre les 2 substances. Facteur de résistance élevé pour la cyazofamide, faible à moyen pour l'amisulbrom.	Stabilité. <i>Présence de la résistance dans tous les vignobles.</i> <i>Occurrence* forte.</i> <i>Fréquence moyenne à forte.</i>	Baisse d'efficacité possible en situation de risque épidémique élevé, avec un partenaire à l'efficacité partielle.	Gestion de l'efficacité : Déconseillé avec un partenaire à efficacité partielle en situation de risques épidémiques élevés. 1 application + 1 application supplémentaire éventuelle en association avec un mode d'action multisite.
	Résistance non spécifique. Facteurs de résistance variables, faibles à élevés.	Stabilité <i>Occurrence forte.</i> <i>Fréquence moyenne à forte.</i>	Baisse d'efficacité mise en évidence en essai.	
Produits à base de Qol (Qol-P)			(code R4P : U-A5 ; codes FRAC : C3/11)	
azoxystrobine pyraclostrobine	Résistance spécifique. Facteurs de résistance élevés	Stabilité Occurrence et fréquence faibles à fortes	Efficacité souvent insuffisante.	Gestion de l'efficacité : Non recommandé sur mildiou.
Produits à base de Qiol			(code R4P : U-A6 ; codes FRAC : C8/45)	
amétoctradine	Résistance spécifique. Facteur de résistance élevé.	En progression. <i>Occurrence en augmentation.</i> <i>Fréquence faible à moyenne, forte en Armagnac.</i>	Baisse d'efficacité possible en situation de risque épidémique élevé.	Gestion de l'efficacité : 1 application , de préférence en association avec un partenaire multisite en situation de risque élevé.
	Résistance non spécifique. Facteurs de résistance variables, faibles à élevés.	Stabilité. <i>Occurrence moyenne à forte.</i> <i>Fréquence faible à forte.</i>	Baisse d'efficacité mise en évidence en essai.	
Produits à base de CAA			(code R4P : U-C1a ; codes FRAC : H5-40)	
mandipropamide valifénalate	Résistance spécifique. Facteurs de résistance élevés.	Stabilité. <i>Occurrence globalement élevée.</i> <i>Fréquence moyenne à forte selon secteurs</i>	Baisse d'efficacité constatée.	Gestion de l'efficacité : 2 applications maximum. Privilégier l'association avec un mode d'action multisite.

*L'occurrence correspond à la proportion de parcelles échantillonnées où la résistance est détectée.



Substances actives	Type de résistance	Occurrence de la résistance' et évolution en 2023	Impact de la résistance sur l'efficacité au vignoble	RECOMMANDATIONS 2024
Produits à base d'OSBPI			(code R4P : U-E5 ; codes FRAC : F9/49)	
oxathiapiproline	Résistance spécifique. Facteurs de résistance élevés.	En progression. <i>Occurrence généralement nulle à faible, plus forte en Charentes, Armagnac et Sud-Est.</i> <i>Fréquence faible</i>	Pas de baisse d'efficacité rapportée	Gestion de la résistance : 1 application maximum. A associer systématiquement avec un partenaire efficace. Privilégier si possible le principe d'application en mosaïque spatiale à l'échelle d'un vignoble pour limiter les risques de pression de sélection sur un seul stade végétatif. Déconseillé si la pression de la maladie se maintient dans une situation dégradée.
Produits à base de cyanooximes			(code R4P : U-F5b ; code FRAC : 27)	
cymoxanil	Résistance spécifique. Facteurs de résistance élevés.	Données anciennes	Efficacité souvent insuffisante.	Gestion de l'efficacité : 2 applications maximum. Privilégier l'association avec un mode d'action multisite.
Produits à base d'anilides			(code R4P : U-G3 ; codes FRAC : A1/4)	
bénalaxyl-M métalaxyl-M	Résistance spécifique. Facteurs de résistance élevés.	Occurrence et fréquence toujours fortes.	Efficacité souvent insuffisante.	Gestion de l'efficacité : 2 applications maximum. Privilégier l'association avec un mode d'action multisite.
Produits à base de benzamides			(code R4P : U-K2a ; codes FRAC : B3/22)	
zoxamide	Unisite à risque de résistance spécifique. Facteurs de résistance élevés	Premières détections en France en 2021. 1 détection en 2024.		Gestion de la résistance : 1 application + 1 application supplémentaire éventuelle uniquement en association avec un mode d'action multisite.
Produits à base d'acylpicolides			(code R4P : U-K5 ; codes FRAC : B5/43)	
fluopicolide	Résistance spécifique. Facteurs de résistance élevés.	Présence de la résistance dans tous les vignobles. <i>Occurrence forte</i> <i>Fréquences moyennes à fortes.</i>	Baisse d'efficacité constatée en situation de risque épidémique élevé.	Gestion de l'efficacité : 1 application maximum (AMM). Ne pas utiliser en situation de risque élevé.
Substances multisites, phosphonates, SDN, microorganismes, extraits de plantes				
huile essentielle d'orange douce	Non concernée par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.			
disodium phosphonate, phosphonates de potassium	Non concernés par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque partielle			
cerevisane COS OGA ABE IT 56	Non concernés par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.			
composés du cuivre, dithianon, folpel	Non concernés par les phénomènes de résistance. Pas de variation d'efficacité constatée.			
<i>Bacillus amyloliquefasciens</i> (souche FZB24)	Non concerné par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle			



Oïdium

D'après les connaissances actuelles, les QoI-P (strobilurines) ne sont plus recommandés pour lutter contre l'oïdium. L'utilisation des IDM et azanaphtalènes est susceptible de fragiliser les programmes de protection et de reporter la pression de sélection sur les autres modes d'action. Il est nécessaire d'alterner les traitements avec des modes d'action non concernés par la résistance et de ne pas les utiliser en succession (ex : IDM suivi d'azanaphtalènes).

La campagne 2024 est marquée par une stabilité de la résistance aux APK et aux SDHI. La plus grande vigilance reste de rigueur.

Substances actives	Type de résistance	Occurrence de la résistance et évolution en 2023	Impact de la résistance sur l'efficacité au vignoble	RECOMMANDATIONS 2024
Produits à base de SDHI (code R4P : U-A2a ; codes FRAC : C2/7)				
boscalide fluopyram fluxapyroxade	Résistance spécifique. Facteurs de résistance variables, les plus faibles pour le fluxapyroxade, les plus forts pour le boscalide.	Stabilité. Occurrence et fréquence variables.	Pas de baisse d'efficacité mise en évidence.	Gestion de la résistance : 2 applications maximum de SDHI. 1 application maximum par substance active afin de garder une diversité mutationnelle. Ne pas utiliser le boscalide s'il est déjà utilisé comme anti-botrytis.
Produits à base de QoI (QoI-P) (code R4P : U-A5 ; codes FRAC : C3/11)				
krésoxim-méthyl, trifloxystrobine, azoxystrobine	Résistance spécifique. Facteurs de résistance élevés.	Stabilité Occurrence et fréquence très élevées.	Efficacité souvent insuffisante.	Gestion de l'efficacité : Non recommandé sur oïdium.
Produits à base d'IDM (IBS du groupe I) (code R4P : U-E2 ; codes FRAC : G1/3)				
difénoconazole penconazole tébuconazole méfentrifluconazole	Résistance spécifique. Facteur de résistance faible à fort selon les fongicides.	Tendance à augmentation. Occurrence et fréquences élevées.	Les efficacités peuvent varier selon les substances actives et les situations.	Gestion de l'efficacité : 2 applications maximum d'IDM comme anti-oïdium, 1 application au maximum par substance active.
Produits à base d'amines (IBS du groupe II) (code R4P : U-E3 ; codes FRAC : G2/5)				
spiroxamine	Unisite à faible risque de résistance.	Données anciennes.	-	Gestion de la résistance : 2 applications maximum.
Produits à base d'aryl-phényl-kétones (APK) (code R4P : U-K6 ; code FRAC : U8)				
métrafénone (benzophénones) pyriofénone (benzoylpyridines)	Résistance spécifique. Mécanisme inconnu Facteurs de résistance élevés.	Stabilité. Occurrence moyenne.	Pas de baisse d'efficacité mise en évidence.	Gestion de la résistance : 1 application.
Produits à base d'azanaphtalènes (AZN) (code R4P : U-M4 ; codes FRAC : E1/13)				
proquinazide (quinazolinones)	Résistance spécifique. Mécanisme inconnu Facteurs de résistance modérés.	Données anciennes	Baisse d'efficacité mise en évidence en essai (données anciennes).	Gestion de la résistance : 1 application + 1 application supplémentaire si la durée de la période de protection le nécessite.
Produits à base d'amidoximes (code R4P : U-XF8 ; code FRAC : U6)				
cyflufénamide	Unisite à risque de résistance spécifique.	Suspicion de résistance. Pas d'identification en 2024.		Gestion de la résistance : 1 application + 1 application supplémentaire si la durée de la période de protection le nécessite.



Substances multisites, phosphonates, SDN, microorganismes, extraits de plantes	
huile essentielle d'orange douce ¹	Non concerné par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.
cerevisane ¹ laminarine ¹ , COS-OGA ¹	Non concerné par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.
soufre ¹	Non concerné par les phénomènes de résistance. Pas de variation d'efficacité constatée
<i>Bacillus amyloliquefasciens</i>	Non concerné par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.
hydrogénocarbonate, bicarbonate de potassium ¹ extrait de graines de <i>Lupinus albus</i> doux huile de paraffine	Non concerné par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.

Botrytis

Les recommandations d'emploi des fongicides anti-botrytis (basées sur la limitation d'utilisation de chaque famille chimique) et de respect des mesures de prophylaxie ont fait leurs preuves. Quelle que soit la stratégie, l'emploi d'un seul produit par famille chimique et par an est impératif et réaliste. L'alternance pluriannuelle pour toute famille chimique concernée par la résistance spécifique est fortement recommandée.

Black rot

L'absence de données de surveillance des agents du black rot vis-à-vis des résistances ne permet pas de décrire leur sensibilité aux différentes substances actives listées ci-dessous et donc d'apporter des recommandations spécifiques pour limiter les risques de résistance. Toutefois, certaines préparations disposant d'une AMM pour l'usage black rot peuvent être autorisées sur mildiou et/ou oïdium. Les recommandations ci-dessous ont pour objectif de proposer des règles d'emploi des substances actives utilisables sur le black-rot en tenant compte des résistances sur mildiou et oïdium.

Substances actives	Etat des résistances sur d'autres usages	RECOMMANDATIONS 2024
Produits à base d'IDM (IBS du groupe I)		(code R4P : U-E2 ; codes FRAC : G1/3)
difénoconazole, penconazole, tébuconazole	Résistance chez l'oïdium.	Applications spécifiques black rot possibles en période de moindre sensibilité à l'oïdium (donc à privilégier après fermeture de la grappe)
Produits à base de QoI-P		(code R4P : U-A5 ; codes FRAC C3/11)
krésoxim-méthyl, pyraclostrobine trifloxystrobine	Résistances chez oïdium et mildiou.	Applications spécifiques black rot possibles associées à une substance efficace sur oïdium si risque oïdium. En cas de période à risque mildiou, privilégier les produits associant un anti-mildiou de contact.
Produits à base de substances multi-sites		(code R4P : U-W ; code FRAC : M)
composés de cuivre, folpel, dithianon	Aucune résistance chez mildiou et oïdium.	Applications spécifiques black rot possibles.

Formations

➔ Créer un petit rucher sur son exploitation

A l'issue de la formation, vous saurez installer et gérer un petit rucher (2, 3 ruches) et mettre en place des pratiques agricoles favorables aux abeilles et autres pollinisateurs.

Dates : 20 février et 5 juin 2025, sur 2 jours dont un sur un rucher école

Lieux : J1 Chambre d'agriculture de Vouillé, J2 Rucher école La Crèche

Informations et inscriptions : <https://deux-sevres.chambre-agriculture.fr/formations/detail-de-la-formation/actualites/creer-un-petit-rucher-sur-son-exploitation-2/>



➔ Assembler, utiliser et entretenir une imprimante SD pour un usage agricole

Configurer, monter, réparer et utiliser une imprimante 3D pour imprimer des pièces à usage agricole.

Date : 20 février 2025

Lieu : Agrocampus de Saintes

Informations et inscriptions : Sophie Mimault 06 84 63 67 41

Le Forum Météo

Dans un contexte de changement climatique impactant fortement la viticulture, l'Association des Propriétaires de Station Météo propose un nouvel événement

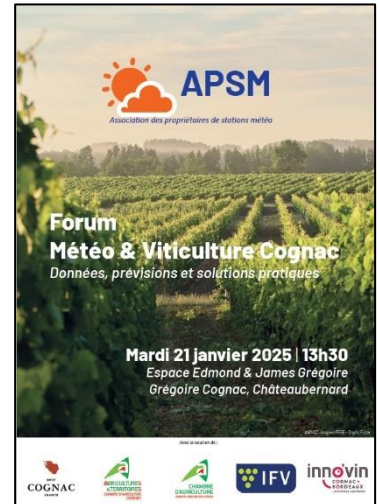
Forum Météo & Viticulture Cognac Données, prévisions et solutions pratiques

le 21 janvier 2025 à 13h30
à l'Espace Edmond et James Grégoire à Châteaubernard.

Vous pourrez découvrir comment les données météorologiques et les solutions technologiques peuvent vous aider à anticiper et gérer la stratégie de protection du vignoble. Experts, météorologistes et professionnels du secteur se réuniront pour partager leurs expériences et présenter des outils innovants.

Une table ronde ainsi que des stands de fournisseurs de stations météo permettront aux participants d'approfondir leurs connaissances et d'explorer des solutions pratiques.

Programme et inscriptions : <https://www.billetweb.fr/forum-meteo-viticulture-cognac?src=CA1779>
Cet événement est soutenu par le BNIC, les Chambres d'Agriculture 16 et 17, INNO'VIN et l'IFV.



Taille Rase de Précision : Une solution pour réduire ses temps de travaux ?

Démonstration de 2 équipements :

- Lundi 20 janvier à 14h00 chez Tom Charrier – RDV 45 La Garenne à Barbezieux
Coordonnées GPS de la parcelle : 45.463702, -0.157760
TRP ProVitis MPH 44 – ETA Sarl de Bernac
- Le jeudi 23 janvier à 14h30, Rdv Route des Simons à CLION SUR SEUGNE, Chez Anthony TANDT
Coordonnées GPS de la parcelle : 45.462243, -0.495950
PELLENC TRP OPTIMUM

Programme :

- Présentation de l'équipement et des conditions de réussite de la TRP
- Démonstration de la machine
- Démonstration du nettoyage manuel après la TRP
- Questions / Réponses

Contact CA16 : Laurent Duquesne – 05 45 36 34 00 laurent.duquesne@charente.chambagri.fr

Contact CA 17/79 : Mathieu PERAUD – 06 58 26 14 46 mathieu.peraud@cmds.chambagri.fr



Nouveau dispositif disponible en 2025 : Aides Directes



Ce dispositif souhaite **promouvoir les systèmes de production économes en intrants**. La CIA 1779 est associée à ce dispositif dans l'animation et l'accompagnement de la demande (diagnostic, suivi...etc).

Principe : aide financière à l'hectare sur les Cultures à bas niveaux d'intrants, Bonus Création de prairie en MAEc, Investissement collectif en matériel de désherbage mécanique, Désherbage mécanique en Grandes Cultures et Couverts végétaux.

Les territoires Re-Sources suivants sont éligibles : BV Arnoult-Lucérat, BV de Landrais et les Zones en « ZSCE, vallée et Tourtrat-Malémont » sur secteur COSH.

Contacts pour plus de renseignements en 17 :

J. FAURIOT - Conseiller Agro-environnement CIA 1779 au 06.48.37.83.96,

jerome.fauriot@cmds.chambagri.fr ou E. HERMOUET - Conseillère Agronomie et Eau CIA 1779 au 06.70.53.49.55, edwige.hermouet@cmds.chambagri.fr

Voir document joint à ce Vitiflash.



Dispositif Aides directes 2025



Vous êtes
agriculteur ?

Vous pouvez obtenir des
AIDES DIRECTES

Principe général :

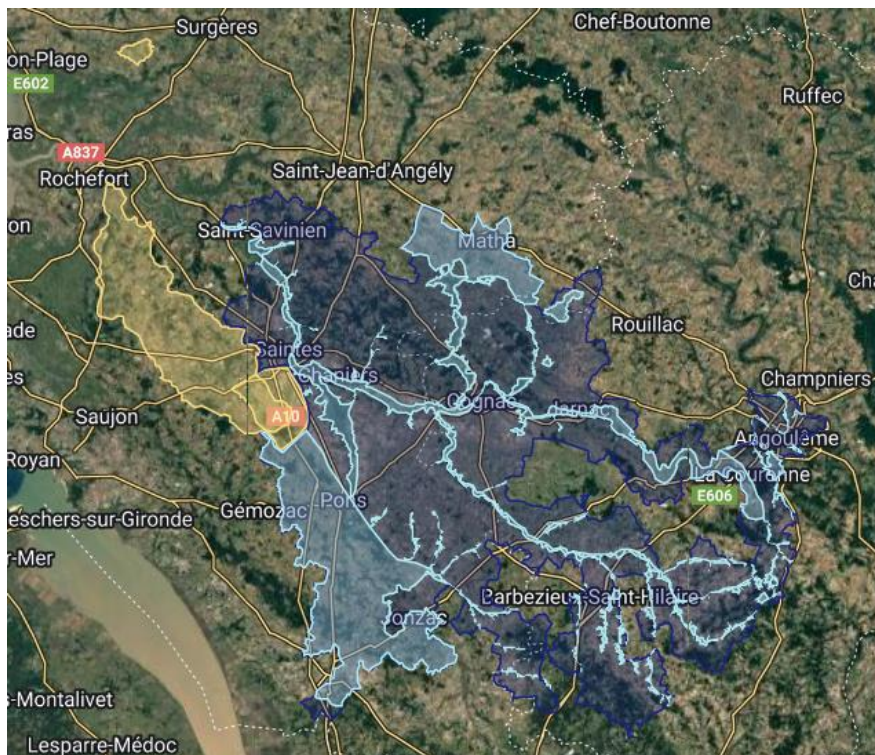
Depuis 2023, un **dispositif d'aides directes aux exploitants est disponible** sur le BV de l'Arnoult-Lucérat. Ce dispositif souhaite **promouvoir les systèmes de productions économes en intrants**. La CIA 1779 est associée à ce dispositif dans l'animation et l'accompagnement de la demande (diagnostic, suivi...etc).

Ces aides reposent sur une **engagement contractuel volontaire** entre l'agriculteur et EAU 17 ou l'EPTB Charente (selon le territoire concerné) pour une durée variable de 1 à 5 ans selon les mesures avec un **plafond de 3000 euros / an** (transparence pour GAEC). En 2025, le dispositif a été élargi à d'autres territoires à enjeu Qualité de l'eau (COSH pour partie et BV Landrais).

Territoires éligibles :

- BV Arnoult-Lucérat
- BV de Landrais
- Zones en « ZSCE, vallée et Tourtrat-Malémont » sur secteur COSH

Pour vous repérer, vous pouvez vous connecter à la carte interactive suivante :



<https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1Ah5FdREOYtWydGUMTkASvr-CVT6crQA&ll=45.628932097679375%2C-0.2685562985839851&z=9>

Tableau synthétique des engagements possibles :

				Territoire concerné ³		
Aides directes 2025		Montant	Durée engagement	ARNOULT-LUCERAT	LANDRAIS	COSH
BNI ambition 1	Développer dans votre assolement des nouvelles cultures ¹ à Bas Niveau d'Intrants	250 euros / ha	3 ans			
BNI ambition 2	Développer dans votre assolement des nouvelles cultures à Bas Niveau d'Intrants	300 euros / ha	5 ans			
CREATION PRAIRIE (BNI ambition 1 bis)	Création de PT dans le cadre d'une MAEC	100 euros / ha	5 ans			
DESERBAGE MECANIQUE	Limiter l'usage de produits phytosanitaires et introduire le desherbage méca	30 € / ha (1 passage), 55 € / ha (2 passages), 80 € / ha (100% méca)	Annuel (renouvelable)			
INVESTISSEMENT COLLECTIF	Acheter du matériel ² de desherbage mécanique en copropriété	15% du montant (plafond)	/			
COUVERTS VEGETAUX	Incitation à l'implantation et au maintien des couverts végétaux	75 euros / ha (+ bonus si min 1T MS / ha de 25 € / ha en +)	Annuel (renouvelable)			
COUVERTS VEGETAUX	Limiter la destruction chimique des couverts	200 euros / ha (si mécanique) ou 100 euros / ha si solution chimique (+ bonus si min 2,5 T MS / ha de 50 € / ha)	Annuel (renouvelable)			Uniquement sur secteur Malémont et Tourtrat

1 - Listing cultures BNI : Miscanthus, Soja, Chanvre, Tournesol, Sarrasin, Luzerne, Jachères, Sorgho, Silphie, Légumineuses, Pois, Prairies temporaires, Jachères, Lin de printemps (secteur COSH).

2 - Listing matériel éligible : Bineuse, Houe rotative, Herse étrille, Roto-étrille, Broyeur de couverts végétaux, Matériel de desherbage thermique, rouleau destructeur de couverts et rouleau hacheur.

3 - Territoire concerné :

Arnoult-Lucérat = ensemble du bassin versant

Landrais = ensemble du bassin versant

COSH = secteurs « ZSCE » + Vallée + Sous BV Tourtrat et Malémont

Procédure de demande : prise de contact à Eau 17/EPTB Charente ou la Chambre d'agriculture puis réalisation d'un diagnostic obligatoire (gratuit, dépôt avant le 15/03) par la CIA 1779.



Contacts pour plus de renseignements :

J. FAURIOT - Conseiller Agro-environnement CIA 1779 au 06.48.37.83.96 ou jerome.fauriot@cmds.chambagri.fr ou E. HERMOUET - Conseillère Agronomie et Eau CIA 1779 au 06.70.53.49.55 ou edwige.hermouet@cmds.chambagri.fr

S. GOINEAU - Animatrice Re-Sources EAU 17 au 06.88.20.72.50 ou sophie.goineau@eau17.fr

T. HENRY - Animateur Re-Sources EPTB Charente au 07.65.16.76.16 ou thomas.henry@fleuve-charente.net